

Jean-Claude Taymans

Apprendre à plonger en Belgique... oui mais !

Dans quels organismes de certification ?
Quels sont les points forts des divers organismes ?
Quels sont les points faibles des uns et des autres ?
Quels montants vont être débités de ma carte de crédit ?

Version 02 – 26 février. 2009

Mises à jour en rouge dans le texte.

Avertissements

L'auteur a mis tout en œuvre pour que les données et informations figurant dans ce dossier soient aussi exactes que possible, en utilisant des sources jugées dignes de foi : Sites Web des organismes de formation, des clubs, des magasins et autres structures. Toutefois, l'auteur ne peut en garantir, et n'en garantit pas, l'exactitude, la validité, la pertinence, l'opportunité et l'exhaustivité. L'auteur n'assume dès lors aucune responsabilité quant à ces données et informations.

Les chiffres publiés dans cette étude sont des ordres de grandeur, ils ne sont pas exacts à l'unité près. Ils sont basés sur une analyse statistique. Comme dans toute étude de ce type, il a fallu à un moment ou un autre faire des hypothèses et des estimations.

| | |
|---|----------|
| APPRENDRE À PLONGER EN BELGIQUE... OUI MAIS ! | 3 |
| LES NORMES EUROPÉENNES..... | 3 |
| LES ACTEURS DE TERRAIN..... | 3 |
| LES SYSTÈMES DE FORMATIONS..... | 4 |
| <i>Le système associatif</i> | 4 |
| <i>Le système professionnel</i> | 4 |
| LES PROGRESSIONS PÉDAGOGIQUES ET L'ASSURANCE QUALITÉ..... | 5 |
| LES PYRAMIDES PÉDAGOGIQUES..... | 5 |
| ANALYSE ET COMPARAISON DES COÛTS..... | 6 |
| <i>Analyse des coûts dans le système associatif</i> | 6 |
| <i>Analyse des coûts dans le système professionnel</i> | 7 |
| <i>Comparaison des coûts</i> | 7 |
| <i>Position concurrentielle au niveau international</i> | 8 |
| QUELQUES COMPARAISONS..... | 9 |
| CHASSONS LES IDÉES REÇUES..... | 10 |
| <i>Elles sont mortes ou à l'agonie</i> | 10 |
| <i>Elles sont encore vivaces</i> | 10 |
| LES CONCLUSIONS..... | 10 |
| PETIT LEXIQUE..... | 11 |

Apprendre à plonger en Belgique... oui mais !

Apprendre à plonger en Belgique... oui mais ! Dans quels organismes ? Quels sont les points forts et les points faibles des uns et des autres ? Mais surtout, point important en période de crise : quels montants vont être débités de ma carte de crédit pour cet apprentissage et en combien de temps ? Comment nous nous

positions nous vis à vis de la concurrence étrangère ? Quel est la part de vérité sur certaines idées préconçues qui ont la vie dure et qui circulent allègrement dans le milieu et sur les forums ? Sans avoir la prétention d'être « parole d'évangile » ce dossier va tenter de répondre à ces questions.

Les normes européennes.

Les normes européennes prévoient trois niveaux de compétences pour les plongeurs loisirs : « plongeur encadré », « plongeur autonome » et « Guide de palanquée ». Ces normes définissent les exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs. En aucun cas elles ne définissent des « prérogatives » ou des « limitations » liés aux formations. Ces normes sont en grande partie calquées sur les standards RSTC que les professionnels respectent depuis de

nombreuses années. Ils n'ont eu aucune difficulté pour se plier à ceux-ci, leur standard propre étant supérieur au minimum de la norme. Dans le monde associatif il n'en va pas de même. Mal préparé à cette nouvelle donne, ils éprouvent énormément de difficultés pour imbriquer leurs formations aux niveaux définis par l'union. Cela ne va pas sans heurts et grincement de dents de la part d'une frange importante de leurs membres qui se sentent lésés.

| | N° Norme | Désignation | PADI et IDEA | CEDIP | LIFRAS |
|-------|------------|----------------------|---------------|-------|------------|
| UE-N1 | EN 14153-1 | Plongeur encadré(5) | OWD(1) | N1 | 1* |
| UE-N2 | EN 14153-2 | Plongeur autonome | ADV(2) | N2 | 2* |
| UE-N3 | EN 14153-2 | Guide de palanqué(4) | Rescue+ DM(3) | N3+N4 | 3*+4* (AM) |

- (1) Open Water Diver
(2) Advanced Diver
(3) Divemaster

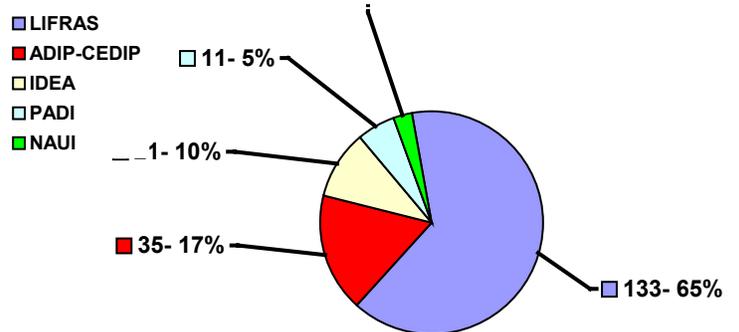
(4) Pour les comparaisons sont considérés comme « Guide de palanquée » les niveaux plongeurs

les plus élevés ou le niveau d'encadrant NON enseignant de chaque organisation.
(5) Pour les comparaisons nous avons considéré les certifications de bases enseignées le plus régulièrement en

Belgique. Le Scuba Diver qui est le premier niveau PADI n'est pratiquement pas enseigné en Belgique.

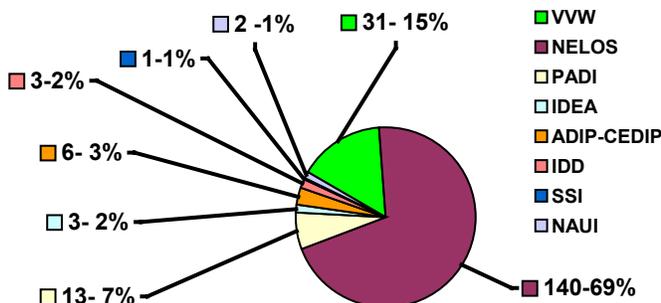
Les acteurs de terrain.

En Belgique il existe deux grands courants de formations au niveau de la plongée loisir : un système associatif, et un système professionnel. L'associatif est essentiellement représenté par la LIFRAS et la NELOS qui font partie de la CMAS ainsi que le VVW qui possède la double casquette CMAS et CEDIP. Dans l'associatif seul la LIFRAS et la NELOS sont subsidiés respectivement par l'ADEPS et le BLOSSO. Le professionnel est représenté par PADI, IDEA, IDD, SSI et ADIP-CEDIP. PADI se taillant la part du lion au niveau



Nombre de structures en Wallonie et Bruxelles

de la plongée belge et mondiale en terme du nombre des certifications. Les organisations professionnelles font partie d'un système international de reconnaissance mutuel le RSTC. Ce système a grandement contribué à la rédaction des normes européennes qui régissent la formation des plongeurs. Le NAUI qui peut être soit associatif soit commercial est très faiblement présent en Belgique en dehors du Hainaut. Il est très difficile d'estimer le



Nombre de structures en Flandres

nombre de plongeurs certifiés dans notre pays. D'une part le mode de calcul du nombre de plongeurs est totalement différent entre les deux systèmes et d'autre part de nombreux plongeurs belges ont un double voire une triple certification dans des organisations différentes. Dans le système associatif c'est surtout le nombre de membres qui est comptabilisé. Dans le système

professionnel c'est le nombre de certifications qui sont prises en compte avec comme référence le pays de résidence de l'instructeur. Raisonnablement on peut penser, sans tomber dans un optimisme béat, que le nombre de plongeurs en Belgique est de l'ordre 40.000 unités.

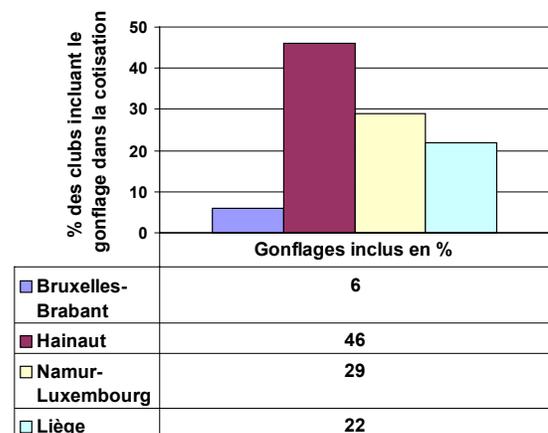
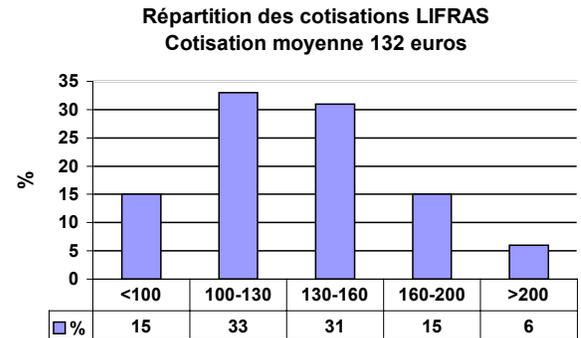
Les systèmes de formations.

Le système associatif.

Comme le nom l'indique ce système est basé sur le bénévolat, en suivant le principe que les anciens apprennent aux nouveaux. L'associatif présente l'avantage de pouvoir aller en piscine toute l'année, les scaphandres utilisés en piscine sont fournis par le club. Une minorité de clubs assurent le gonflage air des bouteilles personnelles des membres. Ces services sont inclus dans la cotisation annuelle. Sur le plan du principe ce système semble idyllique. En pratique c'est loin d'être le cas en effet l'apprentissage est conditionné par le bon vouloir des bénévoles, qui viennent ou ne viennent pas au gré de leur fantaisie ou des desiderata de leur conjoint. Il n'est donc pas rare de voir le candidat changer trois ou quatre fois de moniteur durant sa formation. Pédagogiquement, pour un débutant, est loin d'être bon. Le gros inconvénient du système est que les clubs ne disposent pas de combinaisons, gants et bottillons. Les candidats doivent donc louer ou pire acheter ce matériel sans même être certain qu'ils vont continuer la plongée. Les « ont dit » prétendent que les anciens se débrouillent pour prêter une combinaison aux jeunes. Cette affirmation n'a jamais été vérifiée et ne fait l'objet d'aucun écrit sur les sites des divers clubs consultés à ce jour. Pour le consommateur, un des grands avantages du système associatif c'est le nombre de clubs. Le candidat plongeur n'éprouve aucune difficulté à trouver un club proche de son domicile. Paradoxalement cet avantage est aussi inconvénient pour les clubs de la ligue car les subsides alloués par l'ADEPS se trouvent dilués dans la masse alors que les frais de fonctionnement augmentent.

Le système professionnel.

Ce système est basé sur une relation "prestataire de service/client". Il n'y a pas de surprise concernant les prix, ils sont fermes et définitifs et ont une valeur contractuelle. Les prix comprennent la location de la totalité de l'équipement durant la formation, ce qui est très avantageux pour les débutants qui ne sont jamais certains des conditions de leurs futures plongées. La moitié des plongeurs formés en Belgique ne plongent que durant leurs vacances dans des eaux tropicales. Comme dans une auto-école l'instructeur s'engage à fournir à sont



client un cursus nettement défini contre rétribution et suivant ses conditions de vente ! Contrairement à l'associatif le retour d'expérience se fait sur plusieurs millions de certifications dans le monde et pas sur quelques milliers. Ce qui a permis la conception d'outils pédagogiques, livres, Cd-rom, DVD, d'une qualité exceptionnelle. La plupart des professionnels sont associés à des magasins de plongée. Cela leur permet de fournir à leurs clients du matériel de haut de gamme récent et bien entretenu. Le système professionnel est

particulièrement souple. Sa modularité permet même aux personnes les plus occupées de suivre les cours sans problèmes. La standardisation permet même de suivre une partie des cours en Belgique et parfaire sa formation en milieu naturel sous les tropiques. Trois mots sont bannis du vocabulaire : improvisation, amateurisme et "à peu près" et un maître mot : efficacité. Les professionnels proposent aussi un grand nombre de formations complémentaires aux formations de bases tel que la photographie subaquatique, l'utilisation de

matériel spécifique, fabrication des mélanges... Le système peut se comparer à une « table de riz » où les petits plats sont les formations complémentaires. Tout un chacun peut y picorer au gré de ses besoins ou envies. Ils sont souvent multicartes et peuvent proposer à leurs clients des certifications dans plusieurs agences loisirs ou Tek. Trop fortement lié à une fédération unique ce type de service est pratiquement inconcevable dans le monde associatif. Les certifications sont valables à vie sans paiement d'une cotisation annuelle.

Les progressions pédagogiques et l'assurance qualité .

Dans l'associatif les cours sont collectifs et donnés par plusieurs moniteurs ou plongeurs expérimentés. La base de progression est plutôt donnée par le temps : il faut passer un temps minimum dans chaque classe. L'entraînement en piscine ne se fait pas obligatoirement avec une configuration de scaphandre identique à ceux utilisés en milieu naturel. Par exemple: le gilet stabilisateur n'est pas monté sur la bouteille lors des entraînements en piscine. Dans le professionnel c'est tout le contraire. Les cours sont donnés en petit comité ou même à titre individuel. Le nombre maximum est de quatre élèves par instructeur. Ce nombre peut être porté à huit si l'instructeur a un aide qualifié (Dive Master minimum). Il n'y a qu'un instructeur qui prend la responsabilité de la certification, son nom est indiqué sur la carte de certification du plongeur. Rentabilité oblige, la base de progression n'est pas axée sur le temps mais sur la progression technique de l'élève. L'élève passe à l'exercice suivant dès qu'il a atteint le niveau de technicité. Les entraînements

piscines doivent se faire avec une configuration de scaphandre identique à ceux utilisés en milieu naturel. L'instructeur qui est souvent associé à un magasin a tout intérêt à utiliser du matériel « haut de gamme » puisque quelque part il espère vendre du matériel à ses élèves en fin de formation. Dans les agences de certification professionnelle, l'agence est un franchiseur qui donne l'autorisation à l'instructeur franchisé de délivrer ses certifications. Pour défendre leur réputation les grandes agences de certification professionnelle ont mis en place un système d'assurance qualité. Des enquêtes sont menées en fin de formation pour savoir si l'instructeur a suivi les standards. En cas de manquement répétitif des sanctions peuvent être prises à l'encontre de l'instructeur. Ces sanctions peuvent aller jusqu'au retrait à vie de la franchise. Dans l'associatif un système analogue est impossible à mettre en place, le candidat est suivi par plus d'un formateur. Il est donc impossible de dégager une responsabilité formelle en cas de manquement.

Les pyramides pédagogiques.

Dans l'associatif la pyramide de formation est essentiellement verticale. La finalité de l'enseignement est de pousser le candidat à devenir encadrant, de manière à ce qu'il puisse transmettre l'expérience. Il y a très peu de possibilités de formation continue sur le même niveau de la pyramide pédagogique.

Dans le professionnel il en va tout autrement. L'objectif final n'est pas de former des instructeurs qui deviennent des concurrents. Tout au plus l'instructeur va pousser le candidat jusqu'au Divemaster qui est un niveau d'encadrant non enseignant en espérant trouver par la suite un aide qualifié pour les formations. C'est le principe de la formation de Divemaster en « Internship » où le candidat reçoit sa formation à un prix très compétitif ou même gratuitement mais en contre partie il doit travailler un certain temps dans le centre. Le système prévoit à chaque niveau pédagogique une multitude de formations complémentaires: de les « spécialités ». C'est un système moderne formation



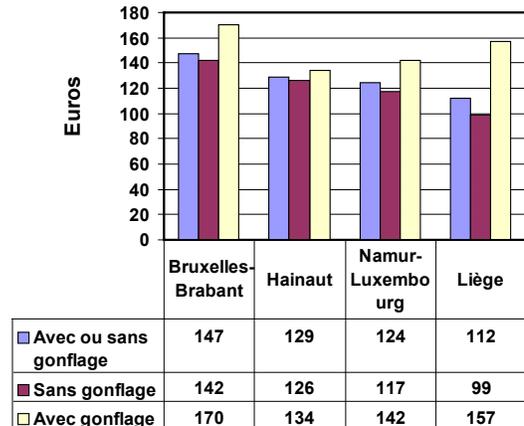
continue ou tout le monde est gagnant. D'une part le candidat peut picorer dans ces formations au gré de ses besoins, envies ou fantaisies et d'autre part cela permet une certaine fidélisation de la clientèle pour l'instructeur. Il faut faire la

distinction entre les spécialités officielles des agences et les « spécialités des centres ». Certaines de ces « spécialités centres » sont fantaisistes et n'ont qu'un rapport très éloigné avec la plongée.

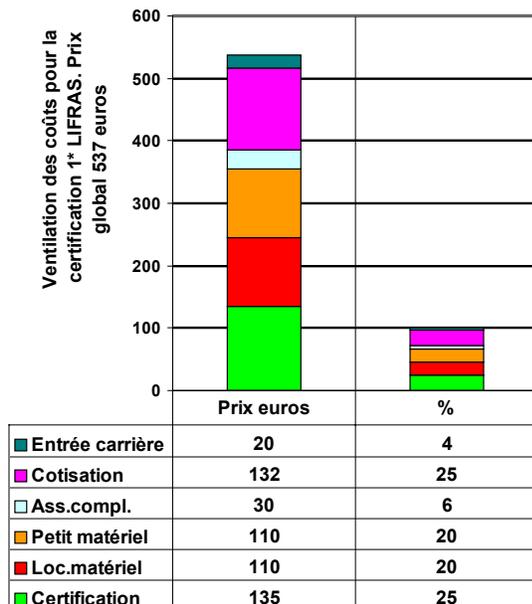
Analyse et comparaison des coûts.

Il n'est pas facile de comparer les prix tant les systèmes sont différents. Au niveau de l'associatif les avantages et les montants des cotisations sont très disparates entre différents clubs d'une même ligue. Au niveau professionnel les coûts pour une même formation varient aussi dans une fourchette relativement importante. D'un système à l'autre les « services » ne sont pas identiques, il a fallu estimer au plus juste la valeur de ces services. Dans les comparaisons il convient de majorer les coûts annoncés dans les dépliants, brochures et sites Internet en fonctions des services compris ou non. Les bilans sont basés sur des chiffres moyens. Ils ne sont pas des valeurs exactes à l'Euro près mais un ordre de grandeur emprunt d'une certaine incertitude. Incertitude que nous avons essayée de réduire au maximum en utilisant une palette de données aussi large que possible. Les chiffres ont pour but principal de faire la part entre la réalité, les légendes, les idées préconçues, les contrevérités et autres fadaïses répandues dans un but pas toujours innocent. Les données ont été relevées sur les sites des associations et magasins.

Cotisation moyenne LIFRAS par région
Moyenne nationale 132 euros



Analyse des coûts dans le système associatif.



Dans ce système la ventilation des frais peut être comparée à un « mille-feuilles » que l'on mange couche après couche. Le candidat ne paye pas la totalité de la pâtisserie d'un coup, mais couche après couche. Les paiements sont tellement dilués dans le temps que le candidat n'a pas l'impression de dépenser des sous, alors que les frais sont bien réels.

La première couche que le candidat plongeur va devoir acquitter avant toute chose c'est la cotisation. Cette cotisation comprend une part pour la ligue et une part pour le club. La part dévolue à la ligue englobe systématiquement une assurance minimale complémentaire à la sécurité sociale et un abonnement à la revue fédérale. La part pour le club englobe systématiquement les entrées ainsi que l'utilisation des bouteilles et détendeurs en piscine durant l'année civile. Plus rarement d'autres services comme le gonflage des bouteilles sont proposés. Le montant de cette cotisation est très variable non seulement en fonction des services proposés mais également en fonction des régions. Pour pouvoir s'entraîner le candidat va devoir s'acheter « le

petit matériel » c'est à dire masque, tuba, palmes chaussantes, ceinture et plombs. Le petit matériel n'est pas fourni systématiquement par le club durant la totalité de la formation.

La seconde couche représente les frais de certification comprennent les fournitures pédagogiques : livres, logbook... ainsi que la contribution CIEL. Le système CIEL est un système qui permet de couvrir forfaitairement les

frais des moniteurs. Contrairement à toutes les autres organisations ce système est dégressif en fonction du niveau. Les frais de certifications sont estimés de la manière suivante :

| | 1* | 2* | 3* | 4* |
|-----------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|
| CIEL | 100 | 75 | 50 | 25 |
| Carte de certification | 8 | 8 | 8 | 8 |
| Manuel de cours | 9 | 9 | 15 | 15 |
| Table déco | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Kit certif (Logbook, pochette...) | 15 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 135 | 92 | 73 | 48 |

La dernière couche du « mille-feuilles » représente la location de la combinaison, gants... pour permettre de faire les exercices en carrière. L'estimation du coût est de 110 euros pour réaliser les cinq plongées de qualification pour la première certification.

L'assurance proposée par la LIFRAS-NELOS est une assurance minimale complémentaire à la

sécurité sociale. Les montants proposés pour les traitements hyperbares sont ridiculement faibles. Pour avoir une assurance décente du niveau de "DAN Basic Membership" en matière de traitement le plongeur doit payer un supplément de l'ordre de trente euros. Ce supplément n'est pas une obligation.

Analyse des coûts dans le système professionnel .

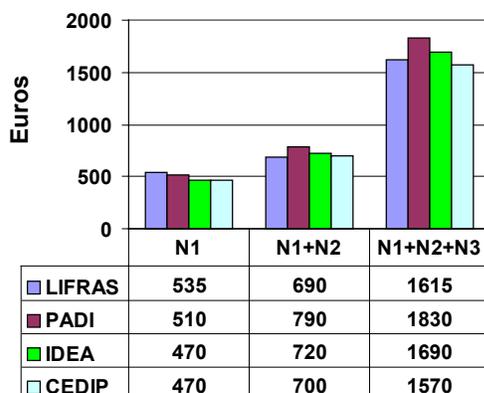
Du point de vue analyse ce système est nettement plus simple. Contrairement au système associatif, dans le système professionnel pour la première certification (OWD) tous les frais de location de combinaison, matériel de piscine, matériel pédagogique... sont inclus dans le prix. Ce sont des prix « All inclusive ». Par contre l'entrée piscine et l'assurance ne sont inclus que durant la

formation. L'assurance annuelle est estimée à 70 euros, c'est la valeur de l'assurance "DAN Basic Membership". Sur une base annuelle les entrées piscines sont estimées à 50 euros.

Pour l'analyse des coûts il n'a pas été tenu compte des écoles hors normes c'est à dire d'une part de Nemo 33 et d'autres part des sociétés qui proposent du «Scuba coaching» au niveau des entreprises ou des particuliers.

Comparaison des coûts.

Coût pour les niveaux svt les normes UE

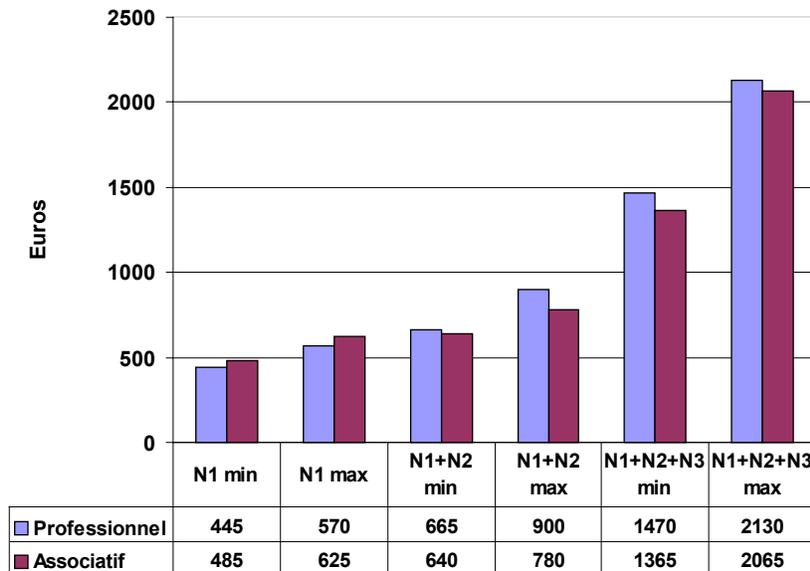


L'histogramme ci contre représente les frais globaux pour l'obtention des niveaux suivant les normes de l'UE. Les chiffres sont basés sur le prix moyen de chaque organisation. L'analyse de cet histogramme permet de tirer les conclusions suivantes :

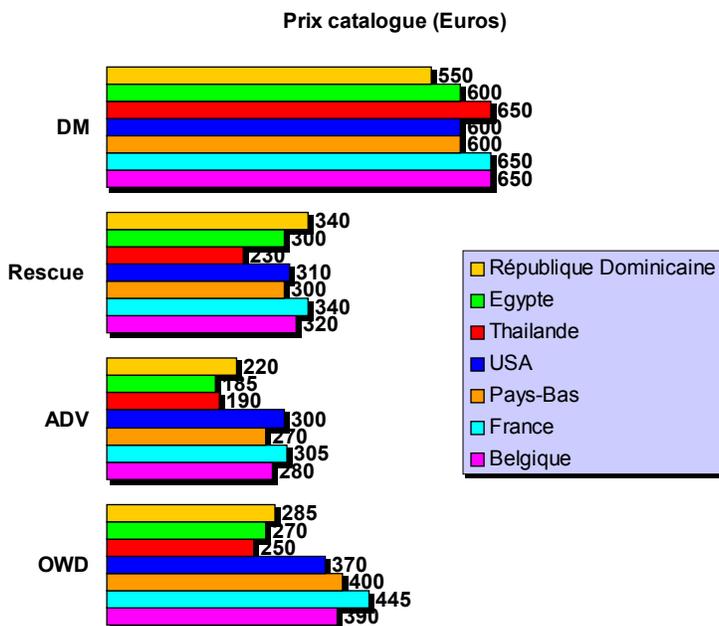
1. Il y a très peu de différence entre l'associatif et le professionnel. La différence est de l'ordre de 15% maximum tous niveaux confondus.
2. Pour le premier niveau l'associatif est même un peu plus cher que le professionnel. Cette différence est due au système CIEL qui pénalise les débutants.
3. Il peut paraître paradoxal que malgré un système Ciel dégressif la formation « guide de palanquée » est du même ordre de grandeur de

prix que pour le professionnel. Cette différence s'explique de la manière suivante : Dans l'associatif il faut être membre depuis au moins 5 années¹ pour pouvoir prétendre au titre de « guide de palanquée ». Le candidat doit donc payer au minimum cinq fois la cotisation annuelle. Dans le professionnel il est possible de devenir « guide de palanquée » dès la deuxième année de pratique et il n'y a pas de cotisation à payer tant que le candidat n'est pas Dive Master certifié.

L'histogramme ci contre représente le prix maximum et minimum par certification pour le système associatif et professionnel toutes organisations confondues. Dans le système associatif la disparité entre les prix est due aux différences entre les montants des cotisations des différents clubs.



Position concurrentielle au niveau international.



L'histogramme ci contre représente les frais des certifications moyens suivant les catalogues dans divers pays où le Belge se rend volontiers pour ses vacances.

Pour les pays industrialisés seul la France et les USA font passer les plongées de qualification à partir d'une embarcation. En Belgique et aux Pays-Bas les plongées se font du bord. Ce qui justifie les prix français un rien supérieur. La différence de prix entre les USA et la France est due à la faiblesse du dollar par rapport à l'euro.

Pour les certifications de bases la différence de prix entre les pays industrialisés et les pays en zone tropicale est très importante, pratiquement du simple au double. Même si on ajoute à ce prix le coût d'un Discover Local Dive (estimé à 40 euros) on est toujours largement

au-dessus des prix pratiqués en Egypte ou en Thaïlande. Ce qui explique que de nombreux belges passent ces formations durant leurs vacances. D'autant plus que les plongées de certifications se font au

¹ La durée de 5 ans pourra être réduite à une durée de l'ordre de 4 ans si l'Assistant Moniteur LIFRAS (+/-150 plongées avant de présenter l'AM) remplace le 4* Il faudra dans ce cas de figure pour l'associatif enlever 90 euros à la valeur minimale de la fourchette et 200 euros à la valeur maximale et 132 euros à la valeur moyenne.

départ d'une embarcation. Par contre pour les certifications demandant une plus grande technicité nous sommes parfaitement concurrentiels.

Quelques comparaisons.

| | Associatif (LIFRAS) | Professionnel (RSTC) |
|---|---|--|
| Membership | CMAS | RSTC |
| Au niveau mondial | 112 fédérations (+/-100 pays) | 185 Pays |
| Dénomination des niveaux plongeur | 1*, 2*, 3*, 4* | OWD, ADV, Rescue, Divemaster |
| Autonomie en structure (1 ^{er} niveau) | Non (1) | Oui (2) dans conditions de certification |
| Validité de la certification | Pas de limite. La date représente la date limite de l'assurance | Pas de limite |
| Style de cours | Collectif | Privé : 4 élèves par encadrant |
| Mode d'organisation | | |
| Club sans école | Oui | Non |
| Club avec école | Oui | Oui |
| Ecole sans club | Non | Oui |
| Cours à la carte | Non | Oui |
| Flexibilité | Faible | Très forte |
| modularité | Faible | Très forte |
| Scuba coaching | Non | Possible : pas très répandu en UE |
| Répartition géographique clubs | Très bonne | Très moyenne |
| Multicartisme des clubs | Non | Généralement oui |
| Adhésion à un club | Obligatoire | Au choix |
| Temps estimé pr atteindre le niveau : | | |
| UE-N1 | 4 à 5 mois | 2 mois |
| UE-N2 | 1 an | 6 mois |
| UE-N3 | 5 ans | 18 mois |
| Formation modulaire | Non | Oui |
| Formation continue (spécialités) | Non (3) | Oui |
| Plongée TEK | | |
| Nitrox | Oui | Oui |
| Extended Range | Non | Oui (via le filiale DSAT) |
| Trimix | Non | Oui (via le filiale DSAT) |
| Recycleur SCR | Non | Oui |
| Recycleurs CCR | Non | Non |
| Passerelles | Possibilités limitées (4) | Directe vers les membres RSTC(5) |
| Système « Referall » | Non | Oui |
| Cross over | Très restrictive/pas facile | Facile |
| Assurance qualité | Non | Oui |
| Traçabilité des formateurs | Difficile | Très facile |
| Assurance de base | Compris dans la cotisation complémentaire à la mutuelle. | Libre choix du plongeur(7) |
| Assurance complémentaire | Possible auprès de l'assureur | Libre choix du plongeur(7) |
| Restriction de l'assurance. | Obligation de plonger suivant le standard de la ligue (6) | Suivant le contrat.(7) |
| Reconnaissance ADEPS (8) | Oui | Non |
| Cotisation | Non modulable (9) | Pas de cotisation |
| Magazine | Oui | Non |
| Rigidité des prérogatives | Forte (liaison à l'assurance) | Faible |

(1) Les exercices sont limités au minimum de la norme UE (lâché de détenteur, respiration sur source auxiliaire, vidage de masque, palmage et flottabilité)

(2) Les exercices sont largement au-dessus de la norme UE pour répondre aux standards WRSTC (lâché de détenteur, respiration sur source auxiliaire, vidage de masque, palmage et flottabilité, remontée d'urgence, descente dans le bleu, remorquage d'un plongeur en surface, utilisation simple du compas, enlever et remettre le lest)

(3) Il existe une spécialité « costume étanche »

(4) Il existe au niveau de la Livras une grille d'équivalence pour PADI, ADIP-CEDIP, IDEA. C'est très récent et n'a pas encore été testé en pratique.

(5) L'instructeur doit s'assurer du niveau réel des candidats.

(6) Malgré la grille d'équivalence il semble qu'à cette date le contrat prévoit encore des restrictions lorsque les binômes ne sont pas CMAS ou PADI.

(7) La plupart des plongeurs issus de la filière professionnelle optent pour l'assurance DAN. Qui n'a pratiquement pas de restrictions en dehors de la profondeur de 130m pour le Tx et les limites physiologiques !

(8) Pour le commun des mortels cette reconnaissance n'apporte aucun avantage. Seul les membres de certains corps constitués peuvent avoir droit à des réductions.
(9) Il n'est pas possible de ne prendre qu'une partie du package. C'est tout ou rien

Chassons les idées reçues...

Durant des décennies des idées reçues ont été colportées le plus souvent au bar des carrières. La « génération Internet » et la mise en place de divers forums accessibles à tout un chacun a permis une certaine démystification. Néanmoins certaines de ces idées ont la peau dure, d'autres sont mortes ou à l'agonie. La plupart des idées reçues ont comme origines l'ignorance du système professionnel. Tentons d'y voir clair !

permet de se perfectionner en piscine et IDEA fonctionne en mode "club" mais sans obligation d'inscription pour conserver la licence contrairement au système associatif.

Elles sont mortes ou à l'agonie

Dans le système associatif tu apprend à plonger gratuitement !

Complètement mort depuis l'adoption du système de dégrèvement CIEL. Plus personnes n'y croit.

Dans le système professionnel tu achète ton brevet !

Faux : Tu achète un cursus, pas la certification. Il n'y a aucune garantie de réussir du premier coup comme le permis de conduire dans une auto école. Cette idée reste très tenace et circule surtout sur les forums français. C'est surtout du au mépris qu'ils affichent pour un système qui n'est pas le leur et qu'ils ne connaissent pas.

En dehors du système associatif tu n'est pas assuré !

Complètement mort plus aucun plongeur ignore que DAN existe.

Chez PADI lorsque tu est une étoile (sic) tu doit payer des somme exorbitantes pour aller plonger alors que dans l'associatif c'est gratuit !

Archi faux : Les « une étoile » n'existent pas « chez PADI ». Rien n'empêche les OWD de plonger entre copains du moment qu'ils ont leur brevet ils ne doivent plus payer le service d'un instructeur ou d'un Divemaster, ils sont considérés comme autonomes. Ils n'ont même pas de cotisation à payer

En dehors du système associatif tu ne peut pas plonger en carrière !

Faux (beaucoup), Vrai (un petit peu) : Les carrières sont des domaines privés, les propriétaires ou leurs représentants acceptent ou refusent qui ils veulent. Dans la plupart des carrières tous les plongeurs sont les bienvenus à une exception près "ATP" qui ne tolère que des plongeurs CMAS. Cette idée est presque morte en dehors du Tournai ou l'amalgame entre la carrière de Barges et l'ensemble des carrières belges est vite fait.

Chez PADI ont ne forme que des plongeurs d'eau chaude !

La meilleure des idées reçues... c'est faux à la puissance dix. Il suffit de surfer sur le net pour se rendre compte qu'il y a des centres PADI jusqu'en Alaska et même en Sibérie. Comme chacun le sait la Sibérie, l'Alaska, la Norvège sont les types même des pays tropicaux !

Elles sont encore vivaces

Le système professionnel n'a pas de "clubs" !

Faux la plupart des magasins qui forment suivant les standards PADI ont un système qui

Les conclusions.

- L'associatif revient aussi cher que la filière professionnelle mais a l'avantage de permettre un échelonnement des frais sur un plus long terme.
- Le point fort de l'associatif c'est le nombre de clubs et la dispersion géographique de ceux ci.

- Le gros point faible de l'associatif c'est sa rigidité. Au cours de cette décennie avec la démocratisation des voyages aériens les habitudes des plongeurs ont changés radicalement, ils voyagent de plus en plus. La filière professionnelle c'est rapidement adaptée à cette nouvelle donne en créant le

système Referall qui permet de passer le cursus théorique en milieu protégé dans son pays d'origine et les exercices en milieu naturel durant les vacances. Le système associatif ne c'est pratiquement pas adapté à cette nouvelle façon d'envisager la plongée et est resté dans des archaïsmes datant de sa création.

- Les gros points forts du professionnel sont la souplesse, la réactivité aux changements des habitudes des consommateurs, la

qualité et le nombre de formations proposées et la standardisation des formations. Le point faible c'est le nombre assez réduit des structures qui sont surtout concentrés dans les grandes villes.

- Pour les certifications de base, les écoles dans les pays industrialisés ne sont pas concurrentielles vis à vis de leurs collègues des pays tropicaux. Cette tendance s'inverse avec les formations de haute technicité.

Petit lexique...

PADI: Professional Association of Diving Instructors, leader mondial dans le domaine de la plongée avec près de 65 % des certifications.

DSAT : Diving Science And Technologies : Filiale Tek de PADI

IDEA : International Diving Educators Association : Très présent en Wallonie, principalement à Liège.

LIFRAS : Ligue Francophone de Recherche et d'Activités Subaquatiques, cette ligue avait à de l'ordre de 8000 membres. Ce nombre est en constante diminution depuis 1999.

NELOS : Nederlandstalige liga voor Onderwateronderzoek en sport. Cette ligue à de l'ordre de 10.000 membres Ce nombre stagne avec une légère érosion depuis 1999.

CMAS : Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques.

VVW: Verbond van Vlaamse Watersportverenigingen, qui compte +/- 3000 membres.

CEDIP: European Committee of Professional Diving Instructors.

SSI: Scuba School International.

IDD : Instructor Dive Development.

CDC: CMAS Diving Center.

RSTC : Recreational Scuba Training Council, qui représente +/- 75% des certifications mondiales CMAS n'en fait pas partie.

NAUI : National Association of Underwater Instructors.

Referall : Le système "Referall" permet de passer la théorique, la pratique en milieu protégé en Belgique et les exercices en milieu naturel dans des régions plus clémentes avec un instructeur membre du RSTC.

Cross over : Passage d'une organisation à une autre à niveau égal

DAN : Diving Alert Network : Assurance plongée.